

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020**

Le 26 octobre 2020 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2020

Étaient présents : Madame Martine OLLIVIER, Maire, Marc LECOINTRE, Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, adjoints, Isabelle PALLUY, Nathalie SIDI ATMANE, Jean-Michel SIMON, Alisson SEGEALET, David BARRALLON, Christophe CHEMEL, Emmanuelle GAGNERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Jean-Marc JANIN à M. Laurent CELLARIER
M. Pierre SEUX à Mme Sylvie FRANCO
Mme Isabelle GONNARD à Mme Alisson SEGEALET
Mme Danielle COURBON à Mme Emmanuelle GAGNERE

Excusé :

Absent :

Mme Alisson SEGEALET a été élue secrétaire de séance

Une minute de silence est observée pour rendre hommage à Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie, assassiné par un terroriste islamiste le vendredi 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine. Les drapeaux ont été mis en berne sur le fronton de la mairie.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2020 et signature du registre des délibérations.

- **Délégations accordées par le conseil municipal au Maire** (annule et remplace la délibération du 26/05/2020) : le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, donne à Madame le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Convention d'occupation de locaux commerciaux –local bar tabac** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer le montant du loyer du local bar tabac afin de pouvoir procéder à la signature de la convention avec M. Chomat Frédéric.
- **Convention d'occupation de locaux commerciaux –local ancienne mairie** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer le montant du loyer d'une partie du local de l'ancienne mairie afin de pouvoir procéder à la signature de la convention avec M. PERROUD Ludovic, société POLLEN SCOOP – LP CONCEPT.
- **Convention d'occupation de locaux commerciaux –local ancienne mairie** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer le montant du loyer d'une partie du local de l'ancienne mairie afin de pouvoir procéder à la signature de la convention avec M. REYNAUD Alexandre, société ART DESIGN.
- **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial** : délibération est prise à l'unanimité pour supprimer à compter du 1er janvier 2021, l'emploi d'adjoint administratif territorial, de la collectivité actuellement fixé à 24 heures et créer à compter du 1er janvier 2021 un poste d'adjoint administratif territorial, pour une durée hebdomadaire de 28 heures.
- **Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accord cadres et marchés subséquents** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser l'adhésion de la commune de St Cyr au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés avec le SDE07.

- **Salle de la Route Bleue rénovation et extension -proposition d'honoraires pour étude :** Suite au projet de rénovation de la salle de la Route Bleue la proposition d'honoraires du cabinet Archipolis pour une étude de faisabilité portant sur la rénovation et l'extension de la salle polyvalente de la Route Bleue pour un montant de 4 560 €TTC.
- **Fixation du montant de la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune :** délibération est prise à l'unanimité pour fixer la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune au même montant que le coût de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Cyr.
- **Vente toboggan :** délibération est prise à 14 voix pour et une abstention pour accepter la cession de l'ancien toboggan de l'aire de jeux.
- **Vente bâtisse Eterpas :** délibération est prise à l'unanimité pour approuver la vente de la parcelle B 1993 située à Eterpas, comprenant une bâtisse mitoyenne menaçant ruine, les frais de notaire et de démolition seront pris en charge par les acquéreurs. Délibération est prise par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions pour que les frais de géomètre soient à la charge de l'acquéreur.

Délibération à ajouter :

- **Convention d'entretien et de maintenance de l'itinéraire cyclable liaison est-ouest avec Annonay Rhône Agglo :** délibération est prise à l'unanimité pour approuver les termes de la convention pour préciser les tâches respectives des communes et de la communauté d'Agglomération dans le but d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'ouvrage et nommer David BARRALLON et Isabelle PALLUY référents.
- Urbanisme :

Déclaration Préalable :

SOUTEYRAT Delphine – 5 rue des Cerisiers – abri de jardin
 MEYRAND Denise – 35 rue des Jardins – division de parcelle
 DUPRAT Patrice – 1305 route de Morel -Installation panneaux photovoltaïques
 STRANO Maryvonne -1195 route des Barges – Véranda
 DESSEMOND Pierre – rue de l'Aubépine – division de parcelle
 SCHUELLER Victoria – 20 rue de la Paix - fenêtre

Certificat d'urbanisme :

Me Bertrand SERVE -B2161
 Me Benjamin De L'HERMUZIERE -A698
 SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT -A221-222-B738-930-931-932
 SCP SERVE BELLEVEGUE –B 2413-2414
 Me Mathieu HEYRAUD – A484
 SCP PARANT CARNOT – B65
 LARGERON Christophe – B1193
 SCI SARUGO -

Permis de construire :

THOUEZ Jérôme et Géraldine – 92 rue de l'Aubépine – maison individuelle
 QUIBLIER Pierre/DUFAUD Chloé – 28 rue de l'Aubépine -maison individuelle
 SCI La Patie SASSOLAS Julien – 90 rue de l'Aubépine – maison individuelle
 SCI SARUGO – Allée Clos Solange – 4 maisons individuelles

- **Questions diverses**

- **Cantine** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces dernières années et notamment depuis la rentrée, les services de la société en charge de la livraison des repas pour la cantine communale se sont fortement dégradés (repas de moins bonne qualité, manque de portions). La commission vie scolaire étudie le projet d'un changement de prestataire. Des traiteurs locaux ont été consultés, une discussion est en cours pour arrêter, le contrat avec le prestataire actuel.

- **Ecole Ste Marguerite Davézieux** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'école Ste Marguerite de Davézieux pour une participation financière pour un projet de classe de découverte. L'enfant pouvant être scolarisé sur St Cyr, un avis défavorable est donné à cette demande.

- **Ardéchoise** : Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non, du versement de la subvention de 110€ à l'Ardéchoise pour 2020. Cette manifestation a été annulée suite à la crise du COVID 19, cependant le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir cette subvention qui permettra d'augmenter le budget d'organisation de cette course de vélos, pour les années à venir.

- **Salle du Campo Santo** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'une association pour la mise à disposition de la salle du Campo Santo, 1 fois tous les 2 mois pour l'organisation d'activités, ateliers créatifs, pour environ 15 enfants. Cette demande sera étudiée par la commission vie associative.

- **Salle de la Route Bleue** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Grain de Voix pour la mise à disposition de la salle de la Route Bleue. La salle étant occupée aux horaires demandés, les élus donnent un avis défavorable.

- **Coupe de bois morts** : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le bois de Morel appartenant à la commune, vers le boulodrome doit être entretenu. Deux solutions sont envisagées, soit les agents techniques seront en charge de cette tâche, soit cette coupe de bois morts pourrait être faite par un des employés communaux en dehors de ses heures de travail, avec l'autorisation de récupérer ce bois mort, sous couvert d'une convention. Les élus retiennent la deuxième solution qui déchargera la commune de ces travaux.

- **Puits communal** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'un riverain de la Rue des Célestins pour l'autorisation d'utiliser l'eau du puits communal. Cette demande sera étudiée au printemps.

- **Abri entrée du Village** : Monsieur David Barrallon signale que le petit abri à l'entrée de Saint-Cyr menace de s'effondrer. Madame le Maire explique que le terrain est privé et se situe sur la commune de Davézieux. Le propriétaire a néanmoins été contacté et s'est engagé à tomber cet abri au plus tôt.

- **Matinée citoyenne** : Madame Isabelle Palluy remercie tous les bénévoles qui ont participé à la matinée citoyenne. Une soixantaine de personnes étaient présentes, environ 180kg de déchets ont été ramassés. Un remerciement particulier est adressé à M. Pierre Gagnere pour le prêt de sa remorque. Mme Palluy souligne que les 2 écoles ont été sollicitées ce qui a particulièrement sensibilisé les enfants.

- **COVID 19** : Mme Isabelle Palluy explique au Conseil Municipal que les associations seront informées des dernières directives pour la COVID afin de protéger au mieux la population.
- **CCAS** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion doit être prévue pour étudier des solutions pour le remplacement du repas des aînés qui a lieu, habituellement, chaque début d'année.
- **Feuillet Municipal** : Mme Isabelle Palluy informe le Conseil Municipal que le feuillet municipal est en cours d'élaboration pour une distribution en fin d'année.
- **Ecole Privée** : M. David Barrallon évoque un problème de parking à l'école privée. Il est demandé aux parents qui récupèrent leurs enfants de ne pas stationner devant les garages, même momentanément. Des verbalisations pourraient être appliquées.